

---

COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL  
DOUBS-HAUTE SAÔNE  
TERRITOIRE DE BELFORT

## **Assemblée générale**

# **FSCF CID 25/70/90**

**Samedi 11 octobre 2025**

**Pont de Roide**

Pour suivre nos actualités

<https://www.facebook.com/fscf.cd257090>

cd-257090@fscf-bfc.fr



### Assemblée Générale

**FSCF Comité Interdépartemental 25/70/90**

**11 octobre 2025 – Pont de Roide**

#### INFORMATIONS

Salle Michel Tarreinbergue  
4 rue des acacias 25150 Pont de Roide  
A partir de 15h30  
[www.fscf-bfc.fr](http://www.fscf-bfc.fr)

**ÉVÉNEMENT ORGANISÉ  
PAR**



#### PARTENAIRES



Crédit Mutuel

## Mot d'accueil

L'équipe du Comité interdépartemental du Doubs de la Haute Saône et du Territoire de Belfort vous souhaite la bienvenue à Pont de Roide pour son Assemblée Générale annuelle et remercie les 29 associations présentes

Je remercie le président de l'Avenir de l'Union Ouvrière, Bernard GIRARDOT, les membres et les bénévoles pour leur accueil et l'organisation de cette Assemblée générale « anniversaire » pour les 120 ans du Comité.

En 2013 l'AUO accueillait l'Assemblée générale du Comité départemental avec la présentation du Projet de développement fédéral par le Président de la Fédération Christian BABONNEAU

12 ans ont passé et aujourd'hui c'est un nouveau Plan de Développement Fédéral (feuille de route) qui fixe la stratégie fédérale et les orientations prioritaires de la mandature 2024/2028.

5 intentions déclinées en 35 actions engagées.

Un projet sportif et culturel valorisé et reconnu

Poursuivre et dynamiser l'accompagnement territorial

Une offre d'activités et de pratiques pour accueillir plus de public

La formation des acteurs fédéraux, un enjeu d'avenir et de pérennité

Une responsabilité sociale et sociétale au cœur de l'engagement fédéral

Ce plan est un document de référence pour tous les acteurs fédéraux, un support à notre action collective et une aide à la mise en place de projets permettant l'expression de chacun dans le respect des orientations fédérales. Il n'a pas pour volonté de contraindre, d'entraver les initiatives mais au contraire de les impulser et les accompagner tout en intégrant la nécessaire adaptation au contexte actuel, à son évolution et aux moyens dont nous disposons.

Les membres du Comité, élus avec plus de 85% des suffrages, signe de votre confiance et de leur légitimité, ont ainsi élaboré le plan développement territorial (projet associatif) avec ses spécificités mais aussi dans la cohérence du projet commun.

La nouvelle organisation permettra de dynamiser les activités et les territoires avec le développement d'actions culturelles et de promotion de la santé (avec l'appui des référentes) et avec les missions confiées aux commissions techniques d'activités et

aux commissions territoriales du Grand Besançon, du Haut Doubs et du Pays de Montbéliard.

Ces commissions disposeront d'outils numériques et de communication adaptés pour les aider dans leurs tâches et bénéficieront de l'aide du Comité interdépartemental.

Travail Concertation Innovation et Propositions seront indispensables pour la réussite des missions qui leurs sont confiées, dans un esprit constructif, solidaire et bienveillant.

Ce Plan de développement fédéral (et ses déclinaisons régionales et départementales) doit nous permettre collectivement de préparer la fédération de demain et son avenir.

Il doit nous amener certes « à faire fédération » mais surtout « à faire société » et à marquer de notre empreinte la société d'aujourd'hui. (Christian BABONNEAU)

Merci pour votre écoute

Au nom du Comité Interdépartemental je vous souhaite, ainsi qu'aux adhérents de vos associations, une excellente saison sportive et culturelle.

11 octobre 2025

Walter GROCHULSKA  
Président

## Nouvelles associations



KOBUKAN France  
講武館



## Gouvernance des associations

Alicia PRETOT Les Flèches de l'Ognon  
Béatrice BARATTO Aiglon Sports  
Brice CROTET La Boroillotte  
Julien MOREAUX Kobukan France  
Gérard COULET Gâs de la Vallée d'Ornans  
Françoise GUY Gym et Fitness

# Le Comité Interdépartemental 2024/2028



COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL  
DOUBS-HAUTE SAÔNE  
TERRITOIRE DE BELFORT

Le bureau du Comité Interdépartemental 25/70/90

Mandature 2024/2028

Gilles  
GARNIER



Vice-président  
Numérique  
Vie associative

Walter  
GROCHULSKA



Président

Emmanuel  
GRANDVILLAIN



Vice-président  
Numérique  
Gym masculine

Marie-Hélène  
FOURNERET



Trésorière  
Gym féminine

Dominique  
PATOIS



Trésorière  
adjointe  
Gym féminine

Anne-Marie  
DREZET



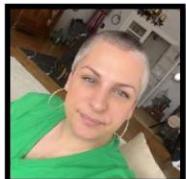
Secrétaire  
Eveil

Brice  
CROSET



Secrétaire  
adjoint  
Vie associative  
Gym féminine

Les membres du Comité Interdépartemental 25/70/90  
Mandature 2024/2028



Frédérique  
DURAND  
Vie associative



Carine  
BOURCET



Solène  
BARTHOD  
Santé



Sophie  
SITTLER  
Gym masculine



Patrick  
PAICHEUR  
Tir à l'arc



Joëlle  
ROLET  
Eveil



Robert  
BINETRUY



Sophie  
DROZ



Patrick  
MAILLARD  
Tir à l'arc

Référentes Culture et Santé



Juliette DUBOIS



Solène BARTHOD

Les délégués départementaux à l'AG du Comité Régional de BFC

- Brice CROTET
- Marie Hélène FOURNERET
- Gilles GARNIER
- Walter GROCHULSKA
- Dominique PATOIS

## **Les délégués départementaux pour le Congrès national –Titulaires**

- Brice CROTET
- Marie Hélène FOURNERET
- Gilles GARNIER
- Walter GROCHULSKA
- Joelle ROLET

## **Les délégués départementaux pour le Congrès national –suppléants**

- Robert BINETRUY
- Dominique PATOIS
- Linda VALOGNES

## **Les commissions techniques du comité**

Les commissions techniques gèrent, animent et développent l'activité dont elles ont la charge et ceci sous tous les aspects (formations, compétitions.)

Toutes demandes de renseignements sont à adresser aux responsables des Commissions.

Le CID est décisionnaire sur les propositions des commissions, et plus particulièrement celles qui ont des incidences financières.

Commissions nommées en juin 2025

### **Gymnastique féminine**

**Isabelle GIRARDIN** – Cita Besançon **Co-Responsable**

**Stéphanie BOULCOURT** – Saint Michel Morteau **Co-Responsable**

Mégane BLANCO – Bousbotte Besançon

Monique BOIRON – Gym de Thisé

Alexandra BRESSON – Jeanne d'Arc Seloncourt

Brice CROTET – Boroillotte Valentigney

Fabienne FOURNERET - Bousbotte

Marie- Hélène FOURNERET – Sportive Audincourt

Sabine GODINAT- Boroillotte Valentigney

Corinne GROCHULSKA – Gym de Thisé

Véronique JUILLERAT - Saint Michel Morteau

Dominique PATOIS - Saint Michel Morteau

### **Gymnastique masculine**

**Sophie SITTLER** – Saint Michel Morteau **Responsable**

Christelle MOREAU – Jeanne d'Arc Seloncourt

Thomas SCHREPF – Cita Besançon

## Éveil

**Joëlle ROLET** – Saint Michel Voujeaucourt ***Responsable***

Elodie DE LUCCA - Sportive Audincourt  
Laury DROUHOT- Avenir de Grandvillars  
Céline ORIOT – Saint Michel Voujeaucourt  
Isabelle PERREY – Gas de la Vallée

## Les commissions territoriales

### Commission territoriale du Pays de Montbéliard

**Geneviève BORNE** – Boroillotte Valentigney ***Co-Responsable***  
**Carine BOURCET** – Saint Michel Voujeaucourt ***Co-Responsable***  
**Alexandra BRESSON** – Jeanne d'Arc Seloncourt ***Co-Responsable***

Brice CROTET - Boroillotte Valentigney  
Elodie DE LUCCA - Sportive Audincourt  
Laury DROUHOT- Avenir de Grandvillars  
Marie Hélène FOURNERET - Sportive Audincourt  
Manon Gérard - Avenir de Grandvillars  
Sabine GODINAT- Boroillotte Valentigney  
Anne- Sophie LEROY – Champa 'gym  
Christelle MOREAU - Jeanne d'Arc Seloncourt  
Joelle ROLET - Saint Michel Voujeaucourt  
Marlène ROLET - Saint Michel Voujeaucourt  
Fabienne THOMAS - Avenir de Mandeure  
Amandine VENOWSKI - Sportive Audincourt

### Commission territoriale du Haut Doubs

**Emmanuel GRANDVILAIN** – Française Villers le Lac ***Responsable***  
**Anne-Marie DREZET** – Jeanne d'Arc Grand Combe Châteleu ***Co-Responsable***

Solène BARTHOD – Jeanne d'arc Maiche  
Kevin BELLABOUVIER – Française Villers le Lac  
Anne-Marie DREZET – Jeanne d'arc Grand Combe Châteleu  
Véronique JUILLERAT - Saint Michel Morteau  
Sophie SITTLER - Saint Michel Morteau  
Julie MIMRAM – Jeanne d'Arc Charquemont  
Michael Houser – Cercle Gymnique Le Russey

## Commission territoriale du Grand Besançon

**Anaïs JACQUIN** – Alerte Grayloise **Responsable**

Margaux DELERCE – Jeunesse de Palente

Monique BOIRON – Gym de Thisé

Gilles GARNIER – Alerte Grayloise

## Membres des Commissions Nationales

Brigitte GIAMPICCOLO responsable CN ATOUT'FORM

Joëlle ROLET membre CN EVEIL

Juliette DUBOIS membre CN PRATIQUES ARTISTIQUES ET CULTURELLES

Christelle LECHENNE membre CN DEMARCHE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

Patrick PAICHEUR membre CN TIR A L'ARC

Patrick MAILLARD membre CN TIR A L'ARC

Jean François VINOT membre CN TIR A L'ARC

Gwilherm COURBET membre CN ARTS MARTIAUX ET SPORTS DE COMBAT

# RÈGLES D'ENCADREMENT DES STAGES

## Rappel de la fédération :

**Une attestation n'est pas un diplôme.** L'AF1, l'AF2, l'UFF sont des étapes du diplôme « Brevet d'Animateur Fédéral ». Leur validation ne permet pas l'exercice en autonomie de l'activité d'animateur. Seul le brevet le permet.

Celui-ci est constitué de 5 étapes et il faut bien que les 5 étapes soient enregistrées comme validées pour obtenir le brevet (BAF).

La fédération a une visibilité sur l'AF1, l'AF2, l'UFF mais il est souvent oublié de transmettre l'attestation de 50h ainsi que le PSC1. Le cursus BAF reste non finalisé durant X temps. Il convient donc d'envoyer à la fédération toutes les attestations dès lors que celle-ci a été faite.

Concernant l'encadrement des **stages de pratiques sportives** (stage de perfectionnement poussines, jeunesse, ainées) seuls les titulaires d'un diplôme ou titre professionnel peuvent être rémunérés.

Les personnes titulaires d'un brevet d'animateur fédéral (constitué de AF1 + UFF + 50h de pratique + AF2 + PSC1 validé par la fédération) peuvent encadrer bénévolement.

Les personnes titulaires d'un AF1 ou AF2 peuvent être assistants avec présence obligatoire d'un BAF ou d'une personne ayant un diplôme ou titre professionnel

Concernant les **stages d'animateur** seul les titulaires d'un brevet animateur fédéral (constitué de AF1 + UFF + 50h de pratique + AF2 + PSC1 validé par la fédération) peuvent être rémunérés.

Les personnes ayant un AF1 ou un AF2 peuvent encadrer un stage d'animateur bénévolement

Nature de session à encadrer	Contre Rémunération	Bénévolement
Stage de pratique sportive (Communément appelé « stage de perfectionnement »)	Diplôme ou titre professionnel (Cf. code du sport)	Brevet d'animateur fédéral
Formation AF1 et AF2	Brevet d'animateur fédéral + Brevet de formateur fédéral	
Unité de formation fédérale	Unité de formation fédérale + Brevet de formateur fédéral	
Formation EXPERT (ex AF3)	Diplôme d'animateur fédéral EXPERT (ex AF3) + Brevet de formateur fédéral	

## EXTRAIT DES CONSIGNES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES 2025/2026

### 2. ENCADREMENT CONTRE REMUNERATION

#### RAPPEL DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le Code du sport réglemente la rémunération des enseignants, animateurs, encadrants ou entraîneurs d'activités sportives.

L'article L.212-1 du Code du sport dispose que seuls les titulaires d'un diplôme ou titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification peuvent être rémunérés pour ces activités.

Avant d'engager une personne pour encadrer ou entraîner contre rémunération une activité sportive, il convient donc de s'assurer que celle-ci est détentrice de la **carte professionnelle valide délivrée par le préfet**, conformément à l'article R212-85 du Code du sport via le site <http://eapspublic.sports.gouv.fr/>.

A défaut d'avoir pris ces précautions, l'employeur engage sa responsabilité et risque jusqu'à un an d'emprisonnement et 15 000 € d'amende. (Article L.212-8 du Code du sport).

De plus, de nombreuses associations ont choisi d'avoir recours à des travailleurs ayant le statut de **microentreprise** (anciennement auto entrepreneur).

La situation la plus classique consiste à faire animer une activité par un prestataire extérieur. L'association devient alors cliente. Cependant, un certain nombre de critères doivent être remplis afin que le contrat de prestation de service soit licite :

- L'apport d'un savoir-faire extérieur à l'association.
- La fourniture par le prestataire des moyens humains, et éventuellement, matériels.

Fédération

**L'absence de lien de subordination** entre ces moyens humains (intervenants) et l'association cliente.

- L'application d'un tarif forfaitaire.

En cas de non-respect de ces conditions, **le risque majeur est la requalification du contrat de prestation de service en contrat de travail en raison d'un lien de subordination** (= l'intervenant est sous le contrôle de l'association de qui il prend des ordres, qui contrôle son travail et peut le sanctionner). En effet, ce n'est pas le contrat de travail qui constitue la base d'une relation salariale, mais le fait de percevoir une rémunération contre un travail fourni, dans le cadre d'un lien de subordination.

Si cette requalification devait se produire, votre intervenant serait alors considéré comme un salarié. Vous seriez condamné à lui payer des salaires, congés payés, indemnités de licenciement, comme pour n'importe quel salarié sur un poste équivalent et ce depuis le début de votre collaboration. L'ensemble des cotisations sociales concernant ces salaires seraient aussi rattrapé.

Il convient par ailleurs de vérifier régulièrement (à minima tous les 6 mois) que votre intervenant en microentreprise s'acquitte bien de ses cotisations sociales personnelles en lui demandant de vous fournir une **attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF**. A défaut, vous pourriez être contraint de verser ces cotisations en lieu et place de l'intervenant.

## Droits d'engagement

### **Droits engagements compétitions et Journée Eveil du CID pour la saison 2025/2026 (révisables annuellement)**

Interclubs GF 8 euros par gymnaste

Concours Poussins GF GM 8 euros par gymnaste

Interdépartemental GF 8 euros par gymnaste

Finale des imposés GF 8 euros par gymnaste

Demi-Finales / Etoiles GF 8 euros par gymnaste

Badges GM 8 euros par gymnaste

Départemental Poussins / Départemental Jeunesses -aînées (GR)

8 euros par gymnaste et par journée de compétition

Journée Eveil 4 euros par enfant

Prise en charge par le Comité des repas juges 16€, des récompenses et autres frais (dans la limite des droits d'engagement encaissés)

Les informations et les inscriptions relatives aux compétitions GF/ GF/ GR et Journées Eveil seront obligatoirement affichées et réalisées sur le site internet régional FSCF.

# **CONSIGNES**

**Concernant les demandes d'organisation et de subventions pour les associations organisatrices des compétitions ou manifestations suivantes, il conviendra d'adresser par courriel là (ou les) demande(s) ci- dessous auprès du Comité Interdépartemental.**

**Les aides sont révisables annuellement par le Comité.**

Modèle :

Référence du club/logo

Nom prénom

Adresse...

Objet : Demande d'organisation de compétition CID 25/70/90

Monsieur le président,

Par la présente je vous informe que nous souhaitons organiser le concours gymnique\*....  
..... du.....ou une compétition nationale de ... .....le.....

Vous remerciant de prendre en compte notre demande

Sportivement  
Signature du président

Référence du club/logo

Nom prénom

Adresse...

Objet : Demande de subvention de compétition CID 25/70/90

Monsieur le président,

Par la présente je sollicite l'aide prévue par le CID 25/70/90 pour l'organisation du concours gymique\* ..... du.....ou une compétition nationale de ... .....le ou le challenge Tir à l'Arc le... ou une journée éveil ...

Vous remerciant

Sportivement  
Signature du président

**Saison 2025/2026**

**\*Interclubs GF 600€**

**\*Finales GF 600€**

**\*Interdépartemental GF Jeunesse/ Ainées 1200€**

**\*Concours Poussins GF/GM 1200€**

**\*Départemental GRS 300€**

**\*Départemental GRS Jeunesse/Aînées 300€**

**\*CN Hiver Tir à l'Arc 150€**

**\*Challenge Tir à l'Arc 100€**

**\*Journée éveil 400€ (sous condition voir cahier des charges)**

**\*Compétition fédérale 1000€**

**\*Badges 400€**

**\*Etoiles/demi-Finales GF 400€**

## Formations fédérales

Le Comité remboursera jusqu'à 50 % des frais d'inscriptions en AF par stagiaire dans la limite de 250 €. (Décision CA du 9 janvier 2026) pour les formations engagées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Se renseigner auprès du CDOS 25 pour prise en charge complémentaire

<https://doubs.franceolympique.com/aide-a-la-formation/>

Il conviendra de fournir comme justificatifs la fiche d'inscription, la facture et l'attestation de réussite de la formation.

## 1. CONTROLE DE L'HONORABILITE

Le contrôle de l'honorabilité est systématique pour les **encadrants sportifs bénévoles**, les **exploitants d'établissements d'activités physiques et sportives** (EAPS), les **juges, arbitres et jurés** et **toutes personnes majeures en contact avec des mineurs**.

Celui-ci a pour but de s'assurer **annuellement** que les personnes qui exercent certaines fonctions **à titre bénévole** n'ont pas été condamnées pour des faits leur interdisant de les exercer. Ce contrôle vient compléter celui déjà effectué par le biais de la carte professionnelle pour les enseignants et encadrants rémunérés, titulaires d'un diplôme à finalité professionnelle.

Ainsi, le Code du sport (articles L212-9, L212-1 et L322-1) prévoit que les activités d'encadrants, exercées à titre rémunéré ou bénévole, ainsi que les activités d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportive (EAPS), et enfin l'exercice de la fonction d'arbitre ou juge sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crimes ou certains délits.

Les exploitants d'EAPS sont tous ceux qui dirigent une association ou un groupement associatif ou y exercent des responsabilités (bureau, conseil d'administration/comité directeur).

L'outil ADAGIO permet de renseigner la fonction de dirigeant, d'encadrant ou de juge/arbitre pour toutes les personnes concernées (**à partir de 16 ans**) par le contrôle d'honorabilité.

Cela entraîne la saisie obligatoire des données essentielles déclarées à l'état civil : **civilité, nom de naissance, nom d'usage, premier prénom, date et lieu de naissance**. Cette obligation s'impose à toutes les associations ou groupements associatifs proposant des activités physiques et sportives.

Pour une réalisation facilitée du contrôle d'honorabilité, il convient de s'assurer :

- Des bonnes informations concernant ces personnes qui doivent être **identiques à leur carte d'identité**.
- D'avoir tout décocher dans l'item ADAGIO « Honorabilité » de chaque licencié non concerné ou de chaque licencié concerné n'ayant pas atteint 16 ans à la prise de licence.

Les communes de naissance proposées dans ADAGIO pour chaque département correspondent aux communes existantes **l'année de naissance de la personne**.

**Au 1<sup>er</sup> septembre 2025 :** pour les personnes licenciées avant le 31 août 2025 pour lesquelles le contrôle de l'identité n'a pu être réalisé avant cette date, en raison d'informations incorrectes, il ne sera pas possible de reprendre une licence pour la nouvelle saison tant que les données n'auront pas été corrigées. Les profils dans ADAGIO seront mentionnés en interdiction pour suspension administrative jusqu'à la correction des données et à la validation par le ministère du contrôle annuelle obligatoire.

## **TYPES LICENCES DES PERSONNES CONCERNÉES**

**La pratique d'une ou plusieurs activités prime sur la fonction pour le choix du type de licence.**

Les élus, nommés, encadrants, entraîneurs, juges, arbitres, jurés ou toutes personnes à partir de 16 ans en contact avec des mineurs **qui pratiquent une ou plusieurs activités** doivent solliciter une licence **AC** ou **CL** suivant le cas, **indiquer l'activité pratiquée** et **cocher la fonction exercée** dans l'onglet HONORABILITE de l'outil ADAGIO.

Les nommés, encadrants, entraîneurs, juges, arbitres, jurés ou toutes personnes à partir de 16 ans en contact avec des mineurs **qui ne pratiquent pas d'activité** doivent solliciter une licence **CD**, **indiquer l'activité dans laquelle ils interviennent** et **cocher la fonction exercée** dans l'onglet HONORABILITE de l'outil ADAGIO.

**Les élus qui ne pratiquent pas d'activité dans une association mono-activité** doivent solliciter une licence **CD**, **indiquer la mono-activité de leur association** et **cocher la fonction exercée de dirigeant** dans l'onglet HONORABILITE de l'outil ADAGIO.

**Les élus qui ne pratiquent pas d'activité dans une association proposant plusieurs activités** doivent solliciter une licence **CD**, indiquer « **Aucune activité pratiquée** » et **cocher la fonction exercée de dirigeant** dans l'onglet HONORABILITE de l'outil ADAGIO.

**Contact : [sigalement@fscf.asso.fr](mailto:sigalement@fscf.asso.fr)**

## Pratique de plusieurs activités

Dans le cadre de la volonté politique de la fédération de réduire le nombre de types de licences, les licences AMC et AML sont supprimées à compter de la saison 2025/2026. Désormais, il sera possible de sélectionner plusieurs activités avec une licence AC (Activité Compétition) ou CL (Catégorie Loisir), en fonction de la nature de sa pratique.

Dès qu'un licencié pratique une discipline en compétition, c'est la licence AC qui sera prise. Dans le cadre des activités culturelles, c'est la licence CL qui sera prise.

*Si vous avez un licencié qui pratique de la gymnastique en compétition ou formation et du chant chorale par exemple, la licence AC lui est destinée. L'attestation de santé ou le certificat médical devra préciser pour la pratique de la « compétition gymnique » (dans cet exemple).*

*Si vous avez un licencié qui pratique de la gymnastique uniquement au sein de l'association et du chant chorale par exemple, la licence CL lui est destinée. Dans cet exemple, répondre au questionnaire de l'attestation de santé sera suffisant.*

## DEMATERIALISATION PROGRESSIVE DES LICENCES

La saison 2025/2026 marquera le début de la transition vers la dématérialisation complète des licences au sein de la fédération.

Durant cette phase de transition :

- Les comités régionaux et départementaux auront toujours la possibilité d'éditer des licences au format papier. La planche imprimable proposera un tri par type de licence, et n'imprimera plus de duplicita : une seule licence par licencié sera générée.
- Les associations inscrites à une compétition pourront télécharger un fichier PDF listant les licenciés engagés dans chaque manifestation. Ce document pourra être présenté le jour de la compétition en guise de justificatif. Si la photo est téléchargée dans ADAGIO, celle-ci s'imprimera au regard du licencié concerné par le justificatif.

## **LICENCE DANS PLUSIEURS ASSOCIATIONS POUR UNE MEME ACTIVITE**

A partir de la saison 2025/2026, il sera possible pour un licencié de cumuler plusieurs adhésions dans plusieurs associations pour la même activité.

**Pratique en loisir** : Aucune restriction ne s'appliquera. Un licencié pourra être rattaché à plusieurs associations pour une même activité.

**Pratique en compétition** : L'activité compétitive ne pourra être rattachée qu'à une seule association selon le principe « premier arrivé, premier servi ».

**Modification du type de licence en cours de saison** : Si le pratiquant possède une licence type compétition dans une association, la seconde association ne pourra pas transformer le type loisir en type compétition en cours de saison. Il conviendra de respecter la procédure de mutation pour tout changement en cours de saison.

*Exemples : Un licencié pratiquant le twirling en loisir pourra, s'il le souhaite, détenir une licence CL dans deux associations différentes pour cette même activité.*

*Un étudiant pratiquant la gymnastique masculine pourra prendre une licence CL dans une association proche de son lieu d'étude tout en conservant une licence AC dans son association d'origine pour pouvoir participer aux compétitions ou formations de la fédération. Si l'association d'origine a déjà enregistré une licence AC pour cette activité, l'association proche du lieu d'étude ne pourra saisir qu'une licence CL et ne pourra pas effectuer une montée en AC, garantissant ainsi le respect de la procédure de mutation.*

*Dans le domaine culturel, la licence CL permettra la participation d'un licencié à la même rencontre au titre de deux associations (ex : Grand Prix Nationaux de Musique).*

## Section III – CERTIFICAT MEDICAL

Depuis la publication du décret n°2022-295 du 22 juin 2022, il est laissé aux fédérations sportives le choix de la réglementation qu'elles souhaitent mettre en place vis-à-vis de l'exigence du certificat médical, après avis de leur commission médicale.

Le comité directeur de la FSCF a décidé de conserver l'exigence du certificat médical pour les seules licences « compétition » délivrées à des personnes majeures (à la date de prise de licence). Dans tous les autres cas, répondre à un questionnaire de santé sera suffisant.

### 1. PERSONNES MINEURES

#### OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUVELLEMENT

Depuis 2020, un questionnaire de santé permet d'établir l'attestation de santé pour la pratique sportive des mineurs. Ce questionnaire est complété conjointement par le mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale (Voir annexe 2). L'âge pris en compte pour un sportif mineur est l'âge effectif **à la date de prise de licence dans ADAGIO**.

Si le questionnaire de santé contient au moins une réponse positive, alors un certificat médical daté de moins de 6 mois à la date de prise de licence dans ADAGIO doit être fourni et attesté de l'absence de contre-indication à la pratique sportive (Voir annexe 4).

## 2. PERSONNES MAJEURES

La nouvelle réglementation mise en place par le comité directeur de la fédération, en conformité avec le décret du 22 juin 2022, est reconduite pour la saison 2025-2026.

### DELIVRANCE DES LICENCES POUR LES PRATIQUES SPORTIVES DE COMPETITION

La nouvelle réglementation applicable pour la délivrance d'une première licence sportive de compétition prévoit l'obligation d'un certificat médical d'absence de contre-indication (CACI).

Pour les 2 années suivantes, et à condition qu'il n'y ait pas eu d'interruption dans la délivrance annuelle de la licence auprès de la même association ou du même groupement associatif ou du même établissement, le pratiquant est autorisé à présenter une attestation de santé sans avoir à produire un nouveau certificat médical. Au bout de 3 ans, un nouveau CACI est exigé.

### OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE

Pour toute première licence à la FSCF, ou suite à une interruption de licence au cours de la période de **3 ans**, ou de changement d'association, il est nécessaire de présenter un nouveau certificat d'absence de contre-indication (CACI) datant de moins d'un an à la date de saisie de la licence dans ADAGIO (Voir annexe 4).

### RENOUVELER SA LICENCE

Le renouvellement d'une licence s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente au sein d'une même structure FSCF.

La durée de validité du certificat est de **3 ans**. Pour les années intermédiaires, il est impératif que le licencié atteste qu'il a répondu négativement à toutes les rubriques du questionnaire de santé (Voir annexe 4).

Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, un certificat médical datant de moins de six mois à la prise de licence doit être produit pour permettre le renouvellement.

**Exemple pratique :** Cas de figure d'une première prise de licence lors de la saison 2022-2023 avec remise d'un certificat médical valide. En cas d'ininterruption de prise de licence, l'intéressé devra remettre uniquement à son association l'attestation de santé pour les deux saisons suivantes.

Guide de renouvellement du certificat medical activité compétition							
Saison	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Document à fournir	<b>Certificat médical</b>	Attestation de santé	Attestation de santé	<b>Certificat médical</b>	Attestation de santé	Attestation de santé	<b>Certificat médical</b>

## **DELIVRANCE DES LICENCES DE PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LOISIR**

### **OBTENTION D'UNE PREMIERE LICENCE ET RENOUVELLEMENT**

Pour toute demande de licence pour la pratique physique ou sportive de loisir, un certificat médical n'est plus obligatoire systématiquement. Il est remplacé par un questionnaire de santé, QS-Sport, tel que formalisé par l'arrêté du 20 avril 2017 relatif au questionnaire de santé exigé pour le renouvellement d'une licence sportive (Voir annexe 3).

Si toutes les réponses à ce questionnaire sont négatives, le pratiquant rédige l'attestation de bonne santé qu'il remet à l'association permettant ainsi la délivrance d'une licence loisir.

Si le questionnaire contient au moins une réponse positive, un certificat médical datant de moins de six mois à la prise de licence doit être produit pour permettre le renouvellement (Voir annexe 4).

## Licences

### **Tarif global des licences (part fédérale, régionale et départementale)**

Catégories licences	<b>Pat fédérale</b>	<b>Part régionale</b>	<b>Part départementale</b>	<b>2025/2026</b>
Catégorie Dirigeants CD	15.00 €	6.00 €	6.00 €	27.00 €
Activité de Compétition AC	18.50 €	7.40 €	11.10 €	37.00 €
Catégorie Loisirs CL	10.50 €	4.20 €	6.30 €	21.00 €
Catégorie Eveil CE	10.50 €	4.20 €	6.30 €	21.00 €
Activité de Compétition Athlétisme	11.50 €	4.60 €	6.90 €	23.00 €
Sport collectif CA	14.00 €	5.60 €	8.40 €	28.00 €

# **LES LICENCES**

Associations		2021/2022	2022/2023	2023/2024	2024/2025
La Sportive	Audincourt	178	184	220	227
Gakkô Dentô	Belfort	29	35	34	28
Aiglon-Sports	Besançon	69	66	63	68
La Bousbotte	Besançon	143	173	190	190
La Citadelle	Besançon	124	130	155	162
La Jeunesse de Palente	Besançon	63	51	78	73
Osons ensemble Autrement	Besançon	44	32	48	61
La Sainte-Thérèse	Bourguignon	29	27	30	23
Champa'gym	Champagney	46	72	67	68
La Jeanne d'Arc	Charquemont	124	157	178	174
La Savoureuse	Chatenois les Forges	52	45	62	25
Gym Club Dampierrois	Dampierre	35	30	54	37
La Jeanne d'Arc	Grand Combe Chateleu	147	169	155	149
L'Avenir	Grandvillars	60	85	95	72
Alerte Grayloise	Gray	108	110	154	143
Arc Heri courtois	Héricourt	47	54	55	52
Les Enfants du Vallon	Hérimoncourt	6	0	0	
Cercle Gymnique	Le Russey	206	264	317	349
La Jeanne d'Arc	Maîche	222	264	305	293
La Mancine	Mamirolle	149	178	174	176
L'Avenir	Mandeure	40	62	71	64
La Saint-Michel	Morteau	330	420	407	448
Les Gâs de la Vallée	Ornans	242	266	241	271
Avenir de l'Union Ouvrière	Pont de Roide	160	177	176	187
L'Espérance	Pontarlier	126	156	163	165
Les Capucines	Pontarlier	24	19	42	41
La Renaissance	Roche lez Beaupré	95	109	110	115
A I S C	Roulans	43	62	79	88
La Jeanne d'Arc	Seloncourt	212	227	226	257
Gym de Thise	Thise	157	177	208	220
La Saint-Paul	Trévillers	60	86	69	56
L'Avenir du Dahon	Valdahon	96	110	114	114
La Boroillotte	Valentigney	98	116	133	122
Association Familiale Rurale	Verchamp	19	12	14	22
La Française	Villers le Lac	119	146	169	181
La Voraysienne	Voray sur l'Ognon	84	93	137	154
La Saint-Michel	Voujeaucourt	130	149	148	134
Arts et Combats	Exincourt	11	10	10	15
<b>Récap C.D. 25 - 70 - 90</b>		3927	4523	4951	<b>5024</b>

Par commission territoriale	Nombre licences
Grand Besançon	1894
Pays de Montbéliard	1274
Haut Doubs	1856
<b>Total général</b>	<b>5024</b>

## **Les anniversaires dans les associations**

130 ans Bousbotte

105 ans Avenir de Grandvillars

105 ans Jeanne d'Arc de Maiche

50 ans Espérance Pontarlier

50 ans Gym de Thise

## Infos diverses

### **Alto**

Toutes les personnes qui ont des responsabilités (bureau des associations mais aussi responsable des sections, animateurs)

S'abonner à la newsletter pour que l'on envoie le moins possible de mail et faciliter la communication au sein de vos associations

Le site est un outil de communication et d'information (newsletter 1/semaine) du CR du CID et des associations

### **Disponibilités Adélaïde**

De 9h/11h30 et de 13h/17h lundi, mardi jeudi et vendredi et mercredi matin

Merci de ne pas la contacter en dehors de ces horaires

- Lundi : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- Mardi : 08h00 à 11h30 et 13h00 à 17h00
- Mercredi : 08h00 à 12h00
- Jeudi : 08h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
- Vendredi : 08h00 à 11h30 et 13h00 à 17h00

Merci de nous contacter par téléphone seulement sur ces plages horaires.

06 77 02 96 41

**Nous vous invitons à privilégier votre contact par courriel à [cd-257090@fscf-bfc.fr](mailto:cd-257090@fscf-bfc.fr) ou [a.frick@fscf-bfc.fr](mailto:a.frick@fscf-bfc.fr)**



## Colosse aux pieds d'argile

Le Comité Départemental 25/70/90 organise deux conférences avec l'association Colosse aux pieds d'argile les vendredi 29 octobre 2021 à Audincourt, dans la salle de la Sportive rue de Champagne à 20h et samedi 30 octobre à Besançon, au centre diocésain à 14h30.

### Qu'est-ce que l'association Colosse aux pieds d'argile ?

C'est une Association reconnue d'utilité publique

Crée en 2013, cette association est née de l'histoire personnelle de Sébastien BOUEILH, ancien rugbyman et victime d'un pédophile de ses 12 à 16 ans. Après 18 ans de silence et suite au procès de son agresseur, Sébastien a décidé de fonder Colosse aux pieds d'argile pour **prévenir et sensibiliser tous les acteurs du mouvement sportif aux violences sexuelles.**

**Reconnue d'utilité publique en novembre 2020**, l'association a pour missions la **sensibilisation aux risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement, la formation des professionnels encadrant les enfants ainsi que l'accompagnement et l'aide aux victimes. Elle œuvre tant pour la protection des enfants que des éducateurs.**

Leurs actions

Sensibiliser

Sensibiliser et prévenir sur les risques de violences sexuelles, de bizutage et de harcèlement.

**Ils interviennent au sein des :**

- Clubs sportifs
- CREPS et Pôles espoirs
- Associations
- Écoles, collèges et lycées
- Collectivités territoriales

**Le discours est adapté en fonction des tranches d'âge et un temps d'entretien individuel est prévu après chaque intervention afin d'accueillir la parole.**

**Former**

Plusieurs formations, d'une durée de 6 heures en présentiel ou en distanciel, sont dispensées :

« Violences sexuelles : connaître les infractions, les prévenir et savoir agir »

« Écoute de la victime et recueil de sa parole »

« Audition de la victime, du mis en cause et du témoin »

**L'association est reconnue organisme de formation**

Accompagner

- Recueil des témoignages.
  - Orientation et accompagnement psychologique et juridique.
  - Consultations psychologiques gratuites pour les victimes et les victimes collatérales avec une psychologue clinicienne formée à l'EMDR.
  - Organisation de semaines de résilience pour les adolescents.

## Résultats examens de juges

### J1

TRIPONNEY	Sophie	CG Le russey	Validé 4 agrès
MARAUD	Charline	Gym Thise	validé P/S
PETITJEAN	Ysée	JA Charquemont	Validé 4 agrès
DRIDECHE	Manel	Boroillotte Valentigney	Validé 4 agrès
COLLOT	Anaïs	Boroillotte Valentigney	validé TS/P/S
REYMOND	Adèle	JA Grand Combe Chateleu	Validé 4 agrès
BOBILLIER-MONNOT	Clara	JA Grand Combe Chateleu	Validé 4 agrès
REYMOND	Anaé	JA Grand Combe Chateleu	Validé 4 agrès
RYSER	Margot	JA Grand Combe Chateleu	Validé 4 agrès
CREUX	Nina	Sportive Audincourt	Validé 4 agrès
JEANCLER	Emilie	Voraysienne	Validé 4 agrès
FAEDO	Sabine	Voraysienne	Validé 4 agrès
COURTEJOIE	Audrey	Voraysienne	Validé 4 agrès
BAUDER	Garance	Avenir Grandvillars	Validé 4 agrès
DEPARDAY	Sabrina	Avenir Grandvillars	validé TS/P/S
GERDEAUX	Juliette	Avenir Grandvillars	Validé 4 agrès

### J2

AIGLON SPORTS BESANCON	CRETIN Elina	pas admis écrit
AIGLON SPORTS BESANCON	PETIT Lou-Anne	Admis Barres Poutre Sol
L AVENIR DU DAHON VALDAHON	CURTY Emma	Admis T.Saut Poutre
L AVENIR DU DAHON VALDAHON	JACOPIN Camille	Admis 4 agrès
LA BOROILLOTTE DE VALENTIGNEY	COTTIER Lana	Admis Barres Poutre Sol
LA BOROILLOTTE DE VALENTIGNEY	LALAOUI Lina	Admis 4 agrès
LA BOUSBOTTE BESANCON	CULTET Lilou	Admis 4 agrès

### J6

LA MANCINE MAMIROLLE	PERRIN Céline	Admis 4 agrès
----------------------	---------------	---------------

## Brevets Animateur fédéral

### Brevet Animateur fédéral

Gymnastique Féminine Juliette Dubois

### Brevet Formateur Fédéral

Tir à l'arc : Michel QUERRY Patrick JOLY Patrick MAILLARD Jean François VINOT

Randonnée : Laetitia FERRY

# Les trophées Sport

## Challenge interdépartemental TAA



### Association



1ère manche  
adultesVoujeaucourt



2ème manche  
adultesAudincourt



3ème manche  
adultesMaiche

1ère manche  
jeunesSeloncourt

2ème manche  
jeunesSaint Amour

3ème manche  
jeunesBourguignon

TOTAL



	1372	1374	954	1376	854	1348	7278
Pont de Roide	1372	1374	954	1376	854	1348	7278
Seloncourt	1404	1350	954	1300	898	1322	7228
<b>Audincourt</b>	<b>1382</b>	<b>1322</b>	<b>808</b>	<b>1398</b>	<b>914</b>	<b>1272</b>	<b>7096</b>
Ornans	1340	1304	596	1302	904	1240	6686
Héricourt	1270	1256	784	1204	908	1148	6570
Bourguignon	1312	1264	854	556	536	1208	5730
Voujeaucourt	1336	1384	858	1006	368	774	5726
Morteau	462	820	574	1144	430	1308	4738
Mamirolle	1330	1364	692	498	202	454	4540
Verchamps	0	406	228	760	522	326	2242
Maiche	498	0	204	540	0	686	1928

Gymnastique rythmique



**Championnat national 1 et 2 du 7 au 9 juin 2025 à TROYES (10)**

Vice-championne de France à la finale ballon pour Emma MOREL en individuel Séniors niveau 2 2003/02 Ballon

3ème place à la finale ballon pour BEGUET Justine en individuel Junior niveau 2 Ballon

Gymnastique féminine

Mouvement ensemble

**Fédéral 2 du 21 au 22 juin 2025 St Chamond (42)**

3ème place au Mouvement d'ensemble Aînées



Gymnastique masculine

**Sacha PERROT**

**Finale des Coupes du 15 au 16 mars 2025 Montoir (44)**

Champion fédéral Individuel Junior



**Championnats nationaux individuels du 17 au 18 mai 2025 Les Herbiers (85)**

Champion fédéral finale des anneaux

3ème individuel junior 1

**Championnats nationaux individuels du 17 au 18 mai 2025 Les Herbiers (85)**

**Patrick DRUET** 1er Vétéran



**Yoann PAICHEUR** 2eme Senior 2

**Yann MARCILLAC** 1er Cadet 2

**Justin MARCASSOLI** 3eme Junior

